



Registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 17 MAI 2021

Date de convocation

02/04/2021

L'an 2021, le 17 Mai à 20 h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire

Date d'affichage de la délibération

19/05/21

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

Etaient présents :

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Aurélien DELHOMMEAUX, Nathalie PLASSAIS, Pierre CERBELLE, Virginie HOUDOIN, Alexandre HUBERT, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, Jacques TIMMERMAN, Patricia BESNIER

Absent excusé :

Absent : Benoît ANGELO

Procurations :

Néant

Secrétaire de Séance :

Alexandre HUBERT

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Ordre du jour :

- Container NW Joules
- Devis réparation Basilique
- Changement nom Communauté de Communes
- Mise en place du marché de producteurs
- Présentation des plans bâtiment 1 impasse de la Place
- Estimation rue de la Pelleterie
- Questions diverses
-

Approbation, à l'unanimité du compte-rendu du 8 avril 2021

Délibn°17-05-21-01

Avis sur demande de conteneur pour stockage d'électricité

Madame Le Maire présente le dossier déposé par la société NW Joules pour l'installation d'un conteneur de stockage d'énergie sur une parcelle privée au lieu-dit «Souday».

Madame TETU-EDIN Brigitte, Maire, informe qu'elle a assisté, accompagnée des adjoints et Michel JUDALET à une présentation en visioconférence.

Plusieurs conseillers demandent de rencontrer à nouveau l'entreprise en invitant les riverains.

A ce jour, les conseillers municipaux sont défavorables à ce projet.

Vote :

Pour :
Contre : 13
Abstention :0

Délibn°17-05-21-02

Réparation sur Basilique Notre-Dame du Chêne

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'effectuer sur la Basilique, des travaux de maçonnerie avec une nacelle de 30 mètres. En simultané, le couvreur interviendra pour les travaux sur les gouttières.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise DEVEAUTOUR pour un montant de 2 781.46 € HT soit 3 337.75 € TTC.

Vote :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibn°17-05-21-03

**Changement de nom par la communauté de communes
Modification de l'article 1^{er} des statuts pour l'arrêté interpréfectoral : avis
de la commune**

Madame Le Maire rappelle que la Communauté de Communes a re-délibéré le 15 avril 2021 pour statuer sur le changement de nom de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en retenant la dénomination suivante : « Communauté de Communes du Pays Sabolien ».

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de Communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la nouvelle dénomination « Communauté de communes du Pays sabolien » et la modification des statuts inhérente.

Après délibération, le conseil municipal approuve la nouvelle dénomination et la modification des statuts.

Vote :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Mise en place du marché de producteurs

La commune de Vion souhaite organiser un marché hebdomadaire sur le parking de la salle des fêtes, le parking de la mairie et sur l'espace derrière la mairie.

Ce marché de producteurs se tiendra le 2^{ème} et le 4^{ème} vendredi de chaque mois.

Conformément à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal.

Conformément à l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est compétent pour organiser et établir un règlement de marché. Le règlement fixe les règles de gestion, de police, d'emplacement et d'hygiène. Il prend la forme d'un arrêté municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise la création d'un marché de producteurs le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de chaque mois
- autorise Madame le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.
- Décide de la gratuité des emplacements.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation des plans – réhabilitation bâtiment 1 impasse de la Place et création salle et sanitaires PMR au bar tabac restaurant

Madame Le Maire présente les plans concernant la réhabilitation bâtiment 1 impasse de la place avec la création d'un logement, une salle pour le restaurant des sanitaires PMR.

Après délibération, Le conseil municipal décide :

- d'approuver les plans
- Autorise Madame Le Maire à lancer la consultation
- Autorise Madame Le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Informations diverses

Sécurisation Rue de la Pelleterie :

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la collectivité a reçu un troisième devis estimatif, concernant les travaux de sécurisation de la rue de la Pelleterie, qui prend en compte les recommandations du Département. C'est-à-dire au vu du passage des camions, il faudrait revoir la structure de la chaussée sur la zone rétrécie.

Pour rappel,

1^{er} estimatif : 12 704.32 € HT soit 15 245.18 € TTC. Dossier sur lequel la subvention a été accordée.

2^{ème} estimatif (Ecluses sans sas-vélo) : 23 533.50 € HT soit 28 240.20 € TTC.

3^{ème} estimatif (avec renforcement de la structure de la chaussée) : 80 177.00 € HT soit 96 212.40 € TTC.

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les différentes réunions et concertations avec le Département et la Communauté de Communes. Pour information, la structure de la chaussée n'avait jamais été évoquée lors des précédentes estimations.

Madame Le Maire a recontacté les Services du Département qui propose d'installer des plateaux ou de faire des carottages afin de contrôler la structure de la route.

Le conseil municipal est favorable à la réalisation de carottage.

Tours de Garde

Pour rappel, le tableau des tours de garde est en cours d'élaboration. Celui-ci sera communiqué ultérieurement.

Madame Le Maire rappelle que les personnes tenant le bureau de vote devront être vaccinées ou avoir un test PCR négatif de moins de 48 H.

Commission de contrôle

La commission de contrôle se réunira le JEUDI 27 MAI à 20 h à la mairie.

Fournisseur Gaz

Madame Le Maire informe qu'une étude est en cours afin de revoir les contrats de gaz de la salle polyvalente et du stade.

Après étude, l'offre de Vitogaz est la mieux disante.

Pour rappel : coût actuel = 2 285.56 € TTC la tonne. Nous utilisons en moyenne 1 tonne 6/an soit un coût de 3 656.89 €.

Proposition Vitogaz = 1 069.56 € TTC la tonne soit en moyenne 1 951.29 €/ an pour nos 2 sites. Il faut ajouter 120 €/an pour chaque site (60 € maintenance/60 € location)

Il est également nécessaire de matérialiser au sol les citernes gaz.

Dératisation

Le prestataire actuel a cessé les fonctions de dératisation. La collectivité a lancé une consultation. L'entreprise FARAGO est retenue pour 2 passages annuels pour un montant de 230 € HT. Chaque passage supplémentaire sera facturé 75 €.

Collecte de verre

Bilan 2020 :

Tonnage de la communauté de communes du Pays Sabolien = 1 150 T

Tonnage commune de Vion = 48.86 T (soit 4.40 % du tonnage total)

Ratio moyen national : 32 kg/hab/an

Ration de valorisation sur la Communauté de Communes du Pays Sabolien : 40 kg/hab/an

Ration collecte commune de Vion : 33.7 kg/hab/an

Conférence Climat : Une conférence climat est prévue le lundi 31 mai au cinéma Confluences.

Uettransmission en direct vidéo, sur leur page facebook :

<https://www.facebook.com/paysvalleedelasarthe>, afin que tous les élu(s) et tous les agents qui ne peuvent pas être présent(s) dans la salle, puissent tout de même profiter des débats.

Gendarmerie : Madame Le Maire informe que le Capitaine POMIÉ sera remplacé par le Lieutenant KICHENAMA, à compter du 1^{er} Août 2021.

Sous-Préfecture : Changement de sous-préfet à La Flèche à partir du 7 juin 2021. Madame Véronique Ortet, actuellement en poste dans la Haute-Loire, remplacera Monsieur Jean-Michel Delvert.

Orchestre à l'école : Trop de dossier était en lice, de ce fait, un tirage au sort a eu lieu et notre commune n'a pas été retenue. Nous serons prioritaires pour 2024.

Landes : Jacques Timmerman demande des renseignements sur la Lande – Route de Louailles, où sont entreposées des gravats.

Il lui a été répondu que c'est l'entreprise REMON (53) qui a cette parcelle depuis de très nombreuses années pour laquelle une convention a été signée.

Commission environnement :

La commission environnement a effectué une balade à vélo le 1^{er} mai sur la commune et les membres ont rencontré des habitants.

Une demande d'amélioration de l'allée centrale du cimetière leur a été formulée. Il faudrait tenir compte des procédures administratives et demander des devis pour les budgets suivants.

Assistante maternelle :

Madame Le Maire a soulevé la problématique du manque d'assistante maternelle sur la commune dû à des départs en retraite.

Un projet de MAM pourrait être envisageable mais encore faudrait-il qu'il y ait des assistantes maternelles pour en assurer le fonctionnement. Là encore, il faut réfléchir rapidement pour ne pas mettre en péril le devenir de l'école et en programmer son financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures